

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 14 juin 2022  
Date de l'affichage : 14 juin 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 68  
Nombre de conseillers présents : 43 + 9 pouvoirs  
Nombre de conseillers votants : 52

**OBJET : ACHAT D'UN TERRAIN DE 1 402 m<sup>2</sup> A ERCUIS**

Numéro de la Délibération : 220623-DC-85

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Hubert CABORDEL, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Michèle BRICHEZ, Nadia MORIA, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

**Dont représentés :**

- M. David LAZARUS par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Nathalie SABOT par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par Mme Danielle DEBLIECK.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Véronique PAUL par M. Pierre DESLIENS.
- M. Pascal WAWRIN par M. Alain ARNOLD.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

**OBJET : ACHAT D'UN TERRAIN DE 1 402 m<sup>2</sup> A ERCUIS**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'avis de la commission développement économique en date du 15 juin 2023 ;

**Considérant :**

- La volonté de la Communauté de communes Thelloise de favoriser le développement économique et l'emploi sur son territoire et particulièrement sur la commune d'Ercuis (angle de la RD 929 et rue de Neuilly (RD 92)) où elle souhaite y développer à moyen-long terme une zone d'activité notamment sur la parcelle cadastrée section X numéro 299, appartenant actuellement et en totalité à Mesdames PETIOT dit DELMOTTE Michèle et DELMOTTE dit LEGER Estelle, et aujourd'hui en exploitation agricole ;
- La possibilité de ne créer qu'un seul accès pour cette future zone d'activités ;
- En parallèle, le projet de la SAS ALTERNAE de développer sur une partie de ce même espace une activité de stockage de céréales ;
- Le souhait de la Commune de communes Thelloise, de la SAS ALTERNAE et de Mesdames PETIOT dit DELMOTTE Michèle et DELMOTTE dit LEGER Estelle de développer chacune leurs projets sans compromettre les projets des autres ;
- Pour ce faire, le besoin de la Communauté de communes Thelloise de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée section X numéro 299, d'une superficie d'environ 1 402 m<sup>2</sup>, le long de la voie communale 5 de Beaumont – sur- Oise, Chemin de la Marinière, et ce, jusqu'à la rue de Neuilly ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE (AVEC 2 CONTRE DE M. BERNARD ONCLERCQ  
ET M. SEBASTIEN FERNET ET 4 ABSTENTIONS DE M. FRANCIS CHABLE,  
MME LYDIA BORDERES, M. LUDOVIC GORINE, M. PATRICK VONTHRON,**

- **APPROUVE** le principe de l'achat par la Communauté de communes Thelloise d'une partie de la parcelle cadastrée section X numéro 299 située à l'angle de la rue de Neuilly (RD 92) et de la voie communale 5 de Beaumont – sur- Oise, Chemin de la Marinière, à Ercuis, d'une superficie de 1 402 m<sup>2</sup> au prix 25 236 € ainsi que le versement d'une indemnité pour la perte d'exploitation estimée à 1 704,83 €, conforme au protocole d'accord conclu entre les représentants des agriculteurs de l'Oise et le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise pour l'année 2022-2023 (Zone de haute pression foncière + majoration prévue à l'article 20));
- **CONFIE** à Maître PICARD-GARSON, Notaire à Neuilly-en-Thelle, la rédaction de la promesse et de l'acte d'acquisition, grevé d'une servitude de passage, étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette acquisition sont supportés par l'acheteur ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures et à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cet achat.

***Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20230622-220623-DC-85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Affichage : 27/06/2023